

**Répertoire des taux supérieurs au taux obligatoire sur la tranche 1 des salaires**

IDCC	Libellé	Disposition	département	TAUX T1 Non cadre	TAUX T1 Cadre
29	Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif (FEHAP, convention de 1951)	Article 15.03.3		8%	8%
44	Convention collective nationale des industries chimiques et connexes	Article 3 de l'annexe II de l'avenant 2 Avenant du 11/07/1958		8% pour l'activité de fabrication d'allumettes	8% pour l'activité de fabrication d'allumettes
413	Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées (convention de 1966, SNAPEI)	Avenant du 25/09/1985		8%	8%
493	Convention collective nationale des vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France	Accord du 23/12/1991	Aube	8 % Sauf saisonnier	8 %
493	Convention collective nationale des vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France	Accord du 23/12/1991	Côte d'Or	8 % Sauf saisonnier	8 %
493	Convention collective nationale des vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France	Accord du 23/12/1991	Maine et Loire	8%	8%
493	Convention collective nationale des vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France	Accord du 23/12/1991	Marne	8 % Sauf saisonnier	8 %
573	Convention collective nationale des commerce de gros	Article 5 de l'avenant II de la convention du 23/06/1970		8% ETAM	8% ETAM
759	Convention collective nationale des pompes funèbres	Article 224.5		8% pour les non-cadres effectuant au moins 120h par mois	8%
783	Convention collective des centres d'hébergement et de réadaptation sociale et dans les services d'accueil, d'orientation et d'insertion pour adultes (CHRS, SOP )	Articles 7.1 et 7.2 Protocole d'accord n° 70 du 7 avril 1987 agréé par arrêté du 1/10/87, JO 7/11/87		8%	8%
843	Convention collective nationale de la boulangerie-pâtisserie -entreprises artisanales-	Article 35 Avenant n°38 du 7 décembre 1990		8%	8%
953	Convention collective nationale de la charcuterie de détail	Article 34.2		7%	7%
992	Convention collective nationale de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers	Article 37 Avenant n°36 du 5 décembre 1991		7%	7%
993	Convention collective nationale des prothésistes dentaires et des personnels des laboratoires de prothèse dentaire	Article 19 bis		8%	8%

1031	Convention collective nationale de la fédération nationale des associations familiales rurales (FNAFR)	Article IV		8%* * services généraux des fédérations, restauration scolaire, services d'accueil et garde d'enfants, soins à domicile.	8%* * service généraux des fédérations, restauration scolaire, services d'accueil et garde d'enfants, soins à domicile.
1043	Convention collective nationale des gardiens, concierges et employés d'immeubles	Article 5 de l'annexe V		8%	8%
1267	Convention collective nationale de la pâtisserie	Article 25		8% (VRP exclus)	-
1285	Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)	Titre XII - Article XII.1.4		7% pour les artistes non cadres	-
1286	Convention collective nationale des détaillants, détaillants-fabricants et artisans de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie	Article 41		8%	8%
1311	Convention collective nationale de la restauration ferroviaire	Article 21.3 - Avenant 1 du 02-07-1985		8%	8%
1316	Convention collective nationale des organismes de tourisme social et familial	Article 36		8%	8%
1480	Convention collective nationale de travail des journalistes	Accord national professionnel de retraite du 9 décembre 1975 Annexe VI à l'accord du 8 décembre 1961		10% pour les journalistes non permanents, y compris les stagiaires (rémunérés à la pige) Taux applicable sur l'intégralité des piges (sans plafonnement)	-
1512	Convention collective nationale de la promotion immobilière	Avenant n° 4 du 17 décembre 1991 relatif à la retraite complémentaire		8%	8%
1518	Convention collective nationale de l'animation	Avenant n°10		8%	8%
1534	Convention collective nationale des entreprises de l'industrie et des commerces en gros des viandes	Article 64		8%	8%
1586	Convention collective nationale de l'industrie de la salaison, charcuterie en gros et conserves de viandes	Article 78		8%	8%
1611	Convention collective nationale des entreprises de logistique de communication écrite directe	(Uniquement pour l'activité de routage)		8% uniquement pour le routage	-
1619	Convention collective nationale des cabinets dentaires	Article 5.7 du titre V		8%	8%
1671	Convention collective nationale des maisons d'étudiants	Article 8.1 du titre VIII (Accord du 18 octobre 1991)		8%	8%

1790	Convention collective nationale des espaces de loisirs, d'attractions et culturels	Accord du 27 décembre 1988 étendu par arrêté du 7 juillet 1989 du secteur des bals, dancings, discothèques, night clubs et de loisirs		7%	7%
1794	Convention collective nationale du personnel des institutions de retraites complémentaires	Article 1 de l'annexe III		8%	8%
1938	Convention collective nationale des industries de la transformation des volailles (abattoirs, ateliers de découpe et centres de conditionnement de volailles, commerce de	Article 78		8%	8%
1947	Convention collective nationale du négoce de bois d'œuvre et produits dérivés			8% agents de maîtrise	
1978	Convention collective nationale des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers	Article 5 de l'accord du 09/11/1988		8% Commerces de détail de petits animaux familiers exclus	Commerces de détail de petits animaux familiers exclus
1979	Convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants (HCR)	Avenant n°1 du 11 octobre 1988 à l'accord de retraite du 15 septembre 1967 (article 4)	Sarthe	7 % sauf apprentis	7 %
1979	Convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants (HCR)	Avenant n°1 du 21 septembre 1989 à l'accord de retraite du 28 janvier 1965 dans l'Industrie hôtelière du département du territoire de Belfort (article 4)	Territoire de Belfort	8% sauf apprentis	8 %
1979	Convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants (HCR)	Avenant n°1 du 11 mai 1988 et avenant n°2 du 2 juin 1989 à l'accord de retraite du 19 avril 1966 dans l'Ind. hôtelière du dpt d'Eure et Loir (article 4)	Eure & Loir	8% sauf apprentis	8 %
1979	Convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants (HCR)	Avenant n°1 du 27 septembre 1968 à l'accord de retraite du 28 janvier 1965 dans l'Ind. hôtelière du dpt de la Loire (article 4)	Loire	8% sauf apprentis	8 %
1987	Convention collective nationale des pâtes alimentaires sèches et du couscous non préparé	Article 62		7%* *Entreprises de plus de 200 salariés	7%* *Entreprises de plus de 200 salariés
1996	Convention collective nationale de la pharmacie d'officine	Article 24 Annexe III - Accord collectif du 16/12/1961	Tous les départements sauf la Vienne	7%	7%
1996	Convention collective nationale de la pharmacie d'officine	Accord du 20/07/1962	Département de la Vienne	9%	9%
2121	Convention collective nationale de l'édition	Article 2 du titre II de l'annexe III		6,6% employés ayant un salaire > 115% du Plafond SS	6,6%
2583	Convention collective nationale de branche des sociétés concessionnaires ou exploitantes d'autoroutes ou d'ouvrages routiers			-	7,50%

2691	Convention collective nationale de l'enseignement privé indépendant	Accords du 13.12.1991 et du 23/12/1991		8%	8%
2697	Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques	Article 5.3		10%	10%
3017	Convention collective nationale unifiée ports et manutention	Article 7		8% pour les ouvriers dockers	
3218	Convention collective de l'enseignement privé non lucratif	Article 18		8%	8%
5010	Statut des Chambres des métiers & de l'artisanat	Circulaire n°2012-2702D des Chambres de Métiers & de l'Artisanat		9%	9%
5018	Statut des Chambres de commerce et d'industrie			8% personnel statutaire	8% personnel statutaire
5024	Statut des chefs d'établissement de l'enseignement catholique			8%	8%
7520	Convention collective nationale de l'enseignement agricole privé (CNEAP)			8% personnel enseignant et personnel non enseignant employé par les associations rattachées au CNEAP	8% personnel enseignant et personnel non enseignant employé par les associations rattachées au CNEAP